## **Communiqué** de synthèse



Nantes, le 3 février 2022

#### **CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 4 FÉVRIER 2022**

### UN BUDGET ET DES PROJETS POUR L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE ET SES 24 COMMUNES, POUR L'INNOVATION, ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le prochain Conseil métropolitain se tiendra vendredi 4 février en visioconférence sous la présidence de Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole. Il débattra notamment du budget 2022, d'un montant total de 1,454 Md€ pour permettre la mise en œuvre et la concrétisation des projets 2022 de la métropole et ses 24 communes. Faculté de médecine et IRS2020 en lien avec le futur quartier de la santé, plan d'actions « Territoire zéro pollution plastique », nouvelle convention avec EDF, c'est résolument dans l'action que la collectivité est engagée! Le bilan 2021 de la charte de déontologie sera également présenté.

Ce sera aussi l'occasion d'annoncer la tenue à Nantes du sommet « Climate Chance », sommet européen consacré au climat les 7 et 8 mars prochains.

#### ① BUDGET: 1,454 MD€ POUR CONCRÉTISER LES PROJETS 2022

Le débat d'orientations budgétaires de décembre a permis de présenter la <u>stratégie financière</u> de la Métropole ainsi que son programme d'investissement pour le mandat. Le budget prévisionnel 2022 sera présenté en Conseil le 4 février pour financer les projets métropolitains de cette année. Alors que la crise sanitaire n'est pas encore finie et que les signes d'une reprise économique sur notre territoire sont là, Nantes Métropole prévoit un investissement de 515,9 M€ dans l'année pour engager les grandes orientations du mandat et soutenir les communes du territoire.

Cet effort sans précédent est rendu possible par la bonne gestion du budget métropolitain les années passées, son endettement mesuré et son bon niveau d'épargne. La Métropole s'engage à réaliser sa programmation pluriannuelle d'investissement 2020-2026 sans augmenter ses taux de fiscalité économique et de foncier bâti sur le mandat.

## **2 NANTES MÉTROPOLE S'ENGAGE DANS UNE STRATÉGIE « TERRITOIRE ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE »**

Le Conseil métropolitain s'engage dans la lutte contre la pollution plastique à l'échelle du territoire métropolitain. L'enjeu pour la métropole, qui a déjà lancé plusieurs actions en ce sens, est d'amplifier les démarches engagées en les inscrivant dans une stratégie globale de lutte contre la pollution plastique. Dans ce cadre, elle travaille en partenariat avec le WWF et pose des axes stratégiques pour un futur plan d'actions « Territoire zéro pollution plastique ».

## **3 SANTÉ DU FUTUR EN PAYS DE LA LOIRE : TOP DÉPART POUR LE QUARTIER DE LA SANTÉ À NANTES**

Unique en France, le futur Quartier de la Santé, autour du futur CHU dont la première pierre a été posée le 21 janvier dernier, va créer une nouvelle dynamique pour la formation, la recherche et l'innovation en santé. Dans la continuité du Quartier de la création, installé au coeur de Nantes, ce quartier va regrouper une nouvelle offre de soins, une faculté en santé, de nouveaux équipements de recherche et d'innovation. Un environnement qui sera propice à la création de nouvelles entreprises en santé, consolidant la filière de santé du futur du territoire.

La Région des Pays de la Loire est désignée « maître d'ouvrage unique » pour développer l'opération immobilière dédiée à la formation, qui regroupera les facultés de médecine, odontologie et pharmacie, et 11 instituts sanitaires et sociaux, et formations paramédicales en kinésithérapie et pédicurie-podologie. L'opération intègre un restaurant universitaire ainsi que des stationnements publics. Le montant global de l'opération est estimé à 201 M€ TTC co-financée par l'État, la Région, Nantes Métropole, l'Union européenne, l'Université de Nantes et le CHU. Le quartier va également accueillir un nouvel Institut de recherche en santé, l'IRS2020 dédié aux maladies de l'appareil digestif, au thorax et à la transplantation urologique. Le CHU est maître d'ouvrage de ce nouvel équipement. Le montant de cette opération s'élève à 47 M€, financé par l'État, la Région, la Métropole et l'Union Européenne.

# MANTES MÉTROPOLE VA SIGNER UN NOUVEAU CONTRAT SUR 30 ANS AVEC ENEDIS ET EDF, AU CŒUR DES ENJEUX ÉLECTRIQUES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA MÉTROPOLE

Lors du Conseil métropolitain du 4 février, les élus métropolitains auront à se prononcer sur le renouvellement du contrat de concession du réseau de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, avec Enedis et EDF, pour une durée de 30 ans. Un contrat significatif ayant pour principaux objectifs d'apporter un service public de qualité aux habitants, entreprises et acteurs locaux de la Métropole et de favoriser la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire métropolitain.

#### **ACTUALITÉS:**

## CLIMATE CHANCE, SOMMET EUROPÉEN CONSACRÉ AU CLIMAT À NANTES - LES 7 ET 8 MARS

Dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), une Conférence européenne sur le climat se tiendra à Nantes, à la Cité des Congrès, les 7 et 8 mars 2022. Cet événement diplomatique d'envergure sera couplé au Sommet européen de l'association Climate Chance, avec le soutien de Nantes Métropole. La première édition de Climate Chance avait été organisée à Nantes en 2016.

#### **CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS: BILAN 2021**

La charte de déontologie des élus métropolitains est un engagement de mandat de Johanna Rolland. Elle a été adoptée à l'unanimité par le Conseil métropolitain en octobre 2020. Après une première année de mise en œuvre, un premier bilan peut être dressé.